



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0097

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0097**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'association Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon s'engage dans le domaine de la solidarité, en particulier en faveur des personnes âgées et, notamment, sur les actions pour le "mieux vieillir". La modernisation de la vie à domicile est un axe essentiel de cette politique. Un des enjeux forts est de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Le rapport "MONALISA" remis le 12 juillet 2013 à madame la Ministre en charge des personnes âgées et de l'autonomie rend compte d'une volonté inter-partenaire et inter-associative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées.

Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous les participants à ce travail collectif qui fonde la démarche de mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées.

C'est à la suite de ce rapport qu'a été constituée une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée MONALISA.

Les objectifs du dispositif sont de lutter contre l'isolement des personnes âgées en les maintenant dans leur activité essentielle pour garantir le lien social. Un comité de pilotage local se réunit au moins 2 fois par an. Un groupe de soutien institutionnel est mis en place au niveau national. Cette démarche locale de coordination des acteurs de la lutte contre l'isolement des personnes âgées est un enjeu d'autant plus important que la crise sanitaire de 2020 a montré le besoin d'accompagnement des plus vulnérables.

La Métropole a adhéré à cette association en 2016 suite à l'approbation de la signature de la charte MONALISA par délibération du Conseil n° 2016-0970 du 1^{er} février 2016.

II - Modalités de représentation

Le conseil d'administration de MONALISA est composé des acteurs suivants :

- les élu(e)s pour le collège des signataires de la charte :

- . monsieur Boris Callen / Centre communal d'action sociale (CCAS) de Floirac (33),
- . madame Françoise Fromageau / Croix-Rouge française (national),
- . monsieur Francisco Garcia Canelo / Fédération nationale des centres sociaux (national),
- . monsieur Pascal Lissy / Union nationale d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) (national),
- . monsieur Jean-Marie Noliblois / Les Petits frères des pauvres (national),
- . monsieur Bertrand Ousset / société Saint-Vincent de Paul (national) ;

- les élu(e)s pour le collège coopérations territoriales :

- . madame Myriam Boiroux / coopération de la Gironde,
- . monsieur Jean-Yves Cesbron / coopération du Maine et Loire,

- . madame Catherine Bazex-Gnemmi / Coopération de l'Ariège,
- . madame Virginie Le Sage / coopération des Côtes d'Armor,
- . madame Marylène Millet / coopération de la Métropole de Lyon,
- . monsieur Fabrice Talandier / coopération du Nord ;

- les élu(e)s pour le collège des équipes citoyennes :

- . madame Jacqueline Bourgeon / équipe citoyenne du quartier de la Roseraie (49),
- . madame Evelyne Dehut / équipe citoyenne portée par l'association Le Café des champs (76),
- . madame Marie-Françoise Erard / équipe citoyenne portée par l'association Binome 21,
- . monsieur Philippe Ferkatadji / association L'âge d'Olmes (09),
- . madame Denise Labrousse / équipe citoyenne du Pays de l'Argile portée par l'ADMR 16,
- . madame Christine Lepine / équipe citoyenne portée par l'association Vaincre l'isolement de nos vieux amis ensemble (VIVAE) (82).

Par ailleurs, les membres fondateurs, les membres actifs et les personnalités qualifiées participent à l'assemblée générale de l'association avec voix délibérative. Cette assemblée générale se réunit au moins une fois par an ;

Sur cette base, il appartient au Conseil de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de cette association ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Elie PORTIER pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association MONALISA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.